La création du Conseil municipal de la jeunesse prend forme !

Pierrelaye se lance dans la création d'un Conseil municipal de la jeunesse depuis la rentrée de septembre...
Faisons le point.

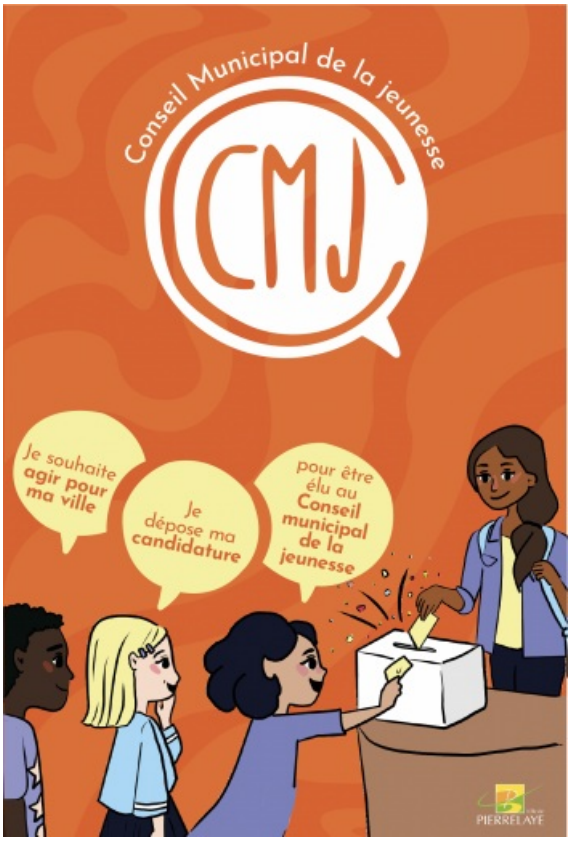

© Pierrelaye

Le Conseil municipal de la jeunesse prend forme.
Les candidats se sont déclarés dans les classes de CM1/CM2 et au Collège du Petit Bois.
Ils ont communiqué leur profession de foi.

Les élections se dérouleront au sein des établissements les 17 et 18 octobre ainsi que le 20 octobre.

La cérémonie d'installation du Conseil municipal de la jeunesse aura lieu **le vendredi 25 novembre à 19h (salle polyvalente – 10 rue des Jardins).**

Quels sont les grands objectifs du Conseil Municipal de la Jeunesse ?

- Privilégier la rencontre, l'écoute et la prise en compte de la parole de la jeunesse
- S'inscrire dans une démarche citoyenne
- Renforcer les valeurs de la République

Grâce au conseil municipal nos jeunes pourront :
- Proposer leurs idées
- Apprendre à débattre sur des sujets variés (environnement, social, le sport...) et convaincre les autres du mérite de leurs projets afin qu'ils se concrétisent
- Participer à la vie locale en y étant pleinement associé

Qui seront les futurs élus et pour combien de temps ?
Un mandat dure 2 ans.
Les futurs élus seront au nombre de 20 et issues des classes de primaire : CM1, CM2, et des classes de collège allant de la 6ème à la 3ème.

IMPORTANT : **pour être candidat les jeunes doivent habiter Pierrelaye et y être scolarisé.**

Quelles sont les grandes étapes de la formation d'un Conseil municipal de la jeunesse ?
- De la rentrée au 23 septembre : réflexion autour des projets au travers des professions de foi
- Du 26 au 30 septembre : dépôt des candidatures
- Du 3 au 14 octobre : campagne électorale
- Semaine du 17 octobre : élection pour les primaires
- Jeudi 20 octobre : élection pour les collégiens

Tu souhaites donner vie à tes idées, n'hésite plus et inscris toi au conseil municipal de la jeunesse !

Documents
Dépliant CMJ - Septembre 2022